PRIME CARBURANT 2026

RUFF & ASSOCIÉS
Vous aider à décider

*Plafond d'exonération sociale porté à **1 000 € par salarié** – sommes versées jusqu'au **31 décembre 2026***

1. LE PLAFOND D'EXONÉRATION : TROIS PALIERS EN 2026

300 €
Droit commun

Plafond carburant, au sein d'une enveloppe de 600 € avec le forfait mobilités durables

600 €
Été 2026

Premier assouplissement, repris par le BOSS du 6 août 2026

1 000 €
Décrets du 20 octobre 2026

Plafond commun prime carburant / recharge / forfait mobilités durables

2. MON SALARIÉ PEUT-IL EN BÉNÉFICIER ?

Le salarié utilise-t-il son véhicule personnel pour ses trajets domicile-travail ?

Frais de carburant — OUI

Suspension totale des conditions liées au salarié (BOSS, 22 octobre 2026) : desserte, cumul avec l'abonnement, horaires de travail, plan de mobilité. Jusqu'au 31 décembre 2026, sous réserve de la loi de finances pour 2027.

Recharge électrique et forfait mobilités durables — OUI

Plafond de 1 000 € applicable, mais conditions habituelles du Code du travail maintenues.

Le salarié n'utilise pas son véhicule — NON

Pas de prime carburant.

3. LES DATES CLÉS

6 août
BOSS : plafond de 600 €, desserte et cumul admis

22 septembre
Annonce du Gouvernement : plafond de 1 000 €

21 octobre
Publication au JO des décrets du 20 octobre

22 octobre
BOSS : suspension totale des conditions liées au salarié (frais de carburant)

31 décembre
Fin du régime temporaire, sauf prolongation

4. LES POINTS DE VIGILANCE

Une enveloppe commune
Les 1 000 € incluent le forfait mobilités durables. Exemple : 400 € de forfait, 600 € maximum de prime carburant exonérée.

Impôt sur le revenu
Les décrets ne visent que les cotisations et contributions sociales. Le relèvement fiscal à 1 000 € figure dans le PLF 2027, non adopté à ce jour.

Mise en place
Accord collectif ou, à défaut, décision unilatérale après consultation du CSE. Mêmes modalités pour tous les salariés éligibles.